

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 11 octobre 2018 (n°72/2018)

L'an deux mille dix-huit et le jeudi **onze octobre** à vingt heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Mairie de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Pierre WEBER, Louise CALAIS, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Jacques SIGAUD, Robert BERNARD, Isabelle CAMUS, Marie BUCHY, Philippe BRESSANGE

Procurations :

Emma PEYRON à Claire DUFOUR, Francis MARGUERITE à Lucien SILVY, Isabelle GRENUT à Marie BUCHY

Absents : Philippe MARTINEZ-JIMENEZ, Gilbert DURANTON, Christian GALLIANO-CLEMENT et Max RICHARD.

Secrétaire de séance : Isabelle CAMUS

Objet : occupation du domaine public

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Suzanne DANG, sollicitant une autorisation d'occupation du domaine public pour le mardi soir de 18h à 22h (vente de plat à emporter asiatiques), place de la libération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE : Madame Suzanne DANG à installer son camion de plats à emporter sur la place de la libération de 18h à 22h le mardi.

FIXE : le tarif pour l'occupation du domaine public à la somme de 55.00 € pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 15 octobre 2018

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne